

Compte-rendu

du Conseil Municipal du 4 avril 2025

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

L'an deux mille vingt cinq et le quatre du mois d'avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal d'Amondans, régulièrement convoqué le 3 mars 2025 par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en Mairie d'Amondans.

Étaient présents : MONNET Serge, JUSTE Hubert, LAMY Robert , MOUREY-PETIT Delphine, NICOLET Cédric, SCHNEITER Pascale.

Excusé : /

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil a désigné M. Hubert JUSTE secrétaire de séance.

Le conseil municipal valide les comptes-rendus du conseil municipal du 7 février 2025 et 7 mars 2025.

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGUÉS INTERCOMMUNAUX

Conférence des maires - 24 mars 2025 (Serge MONNET)

Tourisme: le conseil départemental a présenté le dispositif de jalonnement points-noeuds (système de balisage des itinéraires cyclistes (voir le site <https://www.doubs.travel/pratiquer/activites-itinerance/pointsnoeuds/>)

Classement de la voirie : La poste a présenté une offre pour accompagner les communes dans le classement de la voirie.

PLUi : L'AUDAB a fait une présentation des enjeux d'un PLUi. Le Président indique que la question de l'instauration d'un PLUi sera soumise au conseil communautaire avant l'été.

SIVU RPI - 1^{er} avril 2025 (Serge MONNET, Delphine MOUREY-PETIT)

le président informe le conseil des heures complémentaires qui ont été effectuées par les agents. Le conseil valide l'achat d'un ordinateur (526 €) pour une enseignante, les frais d'entretien des extincteurs (1961 €)

Les frais de scolarité pour les enfants scolarisés à l'école privée du Sacré Coeur, calculés selon les frais de fonctionnement de l'école publique s'élèvent à 658,41 € (1 élève concerné à Amondans).

Le conseil a voté les comptes de gestion, comptes administratifs et budgets primitifs :

Compte administratif	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	278 226.28 €	410 841.38 €
Recettes	139 418.06 €	580 645.93 €
Solde	-138 808.22 €	169 804.55 €

Budget primitif	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	263 808.22 €	568 110.00 €
Recettes	263 808.22 €	568 110.00 €
Solde	0 €	0 €

Le conseil a validé l'instauration d'une zone sans tabac au niveau de l'esplanade de l'entrée de l'école.

COMPTE DE GESTION 2024

Approbation du compte de gestion du budget eau et assainissement 2024

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires et comptables de l'exercice 2024, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Approbation du compte de gestion du budget général 2024

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les documents budgétaires et comptables de l'exercice 2024, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Votants : 6 Pour : 6 Contre : 0 Abstention : 0

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Hubert JUSTE est élu à l'unanimité président de séance.

Approbation du compte administratif du budget eau et assainissement 2024

En l'absence de Serge MONNET, le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif 2024 dressé par le maire après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget eau et assainissement
- 2 - constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 - arrête les résultats définitifs, tels que figurant au document original

Budget eau et assainissement	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	22 426,26 €	72 825,44 €
Recettes	85 353,10 €	35 364,59 €
Solde	62 928,84 €	-37 460,85 €

Votants : 5 Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

Approbation du compte administratif du budget général 2024

En l'absence de Serge MONNET, le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif 2024 dressé par le maire après s'être fait présenter les budgets primitifs et décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif du budget général
- 2 - constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- 3 - reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- 4 - arrête les résultats définitifs, tels que figurant au document original

Budget général	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 865,70 €	95 450,55 €
Recettes	6 726,90 €	479 764,18 €
Solde	4 881,20 €	384 313,63 €

Votants : 5 Pour : 5 Contre : 0 Abstention : 0

AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget eau et assainissement et du budget général, le conseil municipal décide d'affecter les résultats comme suit :

Budget eau et assainissement	Affectation au BP 2025	Montant
Résultat d'investissement 2024	001 – Excédent d'investissement reporté	62 928,84 €
Restes à réaliser		0 €
Résultat de fonctionnement 2024	002 - Déficit de fonctionnement reporté	-37 460,85 €

Budget général	Affectation au BP 2025	Montant
Résultat d'investissement 2024	001 – Excédent d'investissement reporté	4 861,20 €
Restes à réaliser		0 €
Résultat de fonctionnement 2024		384 313,63 €
	1068 – Solde déficit d'investissement couvert par excédant de fonctionnement	0 €
	002 – Solde d'excédant de fonctionnement reporté	384 313,63 €

,Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

BUDGET PRIMITIF 2025

Après avoir entendu la présentation des budgets primitifs faite par le maire et après en avoir discuté, le Conseil Municipal adopte les budgets primitifs suivants :

Budget Eau et Assainissement

Budget eau et assainissement	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	89 404,15 €	59 530,60 €
Recettes	89 943,84 €	59 530,60 €
Solde	539,69 €	0,00 €

Budget principal

Budget général	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	25 000,00 €	166 620,27 €
Recettes	25 000,00 €	509 349,63 €
Solde	0,00 €	342 729,36 €

Le budget a été construit avec une hypothèse de recettes fiscales constantes (pas de hausse des impôts). Le détail du budget pourra être consulté en mairie.

Fongibilité des crédits

Le conseil municipal autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, pour le budget principal, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

TAUX D'IMPOSITION

NB : en raison de la réforme de la fiscalité locale (article 16 de la loi de finance 2020) les parts communales et départementales de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties sont fusionnées et affectées aux communes à partir de 2021. Les taux votés englobent donc la part communale et l'ancienne part départementale.

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les maintenir à leur niveau actuel, à savoir :

Taxe Foncière Bâti : (part communale **14,87 %** + part départementale **18,08 %**) : **32,95 %**

Taxe Foncière Non Bâti : **15,78 %**

Pour information, le taux de Taxe d'habitation utilisé dans la réforme fiscale pour calculer la compensation de la commune est celui voté pour l'année 2017: **18,56 %**

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

LOGEMENT COMMUNAL – REMBOURSEMENT DE CAUTION

Suite a l'état des lieux de sortie du logement sis au rez de chassée du 10 Grande Rue, réalisé le 4 avril 2025, le conseil municipal autorise le maire à rembourser la caution de 425 € à Monsieur Aurélien DALLOZ.

Par ailleurs, le locataire ayant du procéder à un débistrage complet de la cheminée à sa charge (facture de 450 € TTC) alors qu'il n'a résidé que 17 mois dans le logement, le conseil municipal convient que ce débistrage résulte pour la plus grande partie des occupants antérieurs du logement, et décide donc de rembourser au locataire les 3/4 de la facture soit 337,50 euros.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

SUBVENTION ADMR

L'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural d'Amancey a sollicité par courrier le conseil municipal lui faisant part de ses difficultés de financement et demande si la commune d'Amondans pouvait lui octroyer une subvention communale. L'ADMR permet de maintenir les personnes âgées le plus longtemps possible dans leur domicile et intervient à ce titre à Amondans.

Considérant que cette association fait bénéficier la commune d'un service très utile à ses habitants, le conseil municipal décide d'inscrire une subvention de 100 € au bénéfice de l'ADMR au budget 2025.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

CARTES JEUNES

Le conseil municipal valide l'achat par la commune d'une carte avantage jeune qui sera offerte comme chaque année à chacun des jeunes domiciliés à Amondans en age d'en profiter.

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

Le prochain conseil municipal aura lieu le 2 mai.